

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil d'établissement – École primaire Notre-Dame-des-Champs

Le 7 octobre 2025, 18h00 – 20h25 (Salon du personnel)

Composition du Conseil d'établissement		Personnes présentes	Personnes absentes
Membres avec droit de vote	Carl Fournier Membre du personnel de l'école		X
	Charles Montigny Membre parent (substitut)	X	
	Dorine Moineau Membre parent (Vice-présidence)	X	
	Fanny Giguère Membre parent (substitut)		X
	Julie Labbé Membre du personnel du service de garde	X	
	Lyne Henripin Membre du personnel de l'école	X	
	Marc-Antoine Rouleau Membre parent	X	
	Marjorie Désormeaux-Moreau Membre parent	X	
	Marlène Thiffault Membre du personnel de l'école	X	
	Thierry Lamarre-Renaud Membre parent	X	
	Anne Gingras Direction	X	
	Personne représentante de la communauté		X

Le conseil d'établissement joue un rôle crucial dans notre école. Il s'agit à la fois d'une **assemblée décisionnelle** et d'un **espace de discussion** sur de nombreux sujets touchant directement le fonctionnement et la vie de l'école. Notre objectif principal est toujours de **placer l'intérêt des élèves au cœur de notre travail**.

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1. Mot de bienvenue (5 min)

Une fois le quorum confirmé, Madame Anne Gingras ouvre la séance en rappelant l'objectif principal du conseil d'établissement : « placer l'intérêt des élèves au cœur de notre travail ». De plus, elle souligne positivement la participation et l'implication des membres.

L'absence de Monsieur Carl Fournier est notée en insistant qu'il serait (fort possiblement) dans l'impossibilité d'assister aux rencontres du CÉ 2025-2026.

Madame Anne Gingras insiste alors sur le fait qu'un possible déséquilibre, entre les membres parents et membres du personnel, pourrait survenir. Cependant, ce débalancement, 4 pour 5, serait en faveur des membres parents. Ceci ne poserait aucun problème d'un point de vue légal. L'objectif étant de ne pas pénaliser l'implication des parents au CÉ.

Nomination du Secrétaire : Marc-Antoine Rouleau se propose

Avant de passer au point suivant, Monsieur Charles de Montigny questionne le conseil sur le droit de vote d'un membre substitut, alors que sa présence n'est pas requise pour le quorum. Afin de ne pas déséquilibrer le vote, un membre substitut, en supplément, ne peut voter.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min)

Il est proposé par Madame Marjorie Desormeaux-Moreau de reporter ce point à la prochaine rencontre du CÉ.

Il est proposé par Madame Marjorie Desormeaux d'ajouter, au point 10.1, une discussion concernant le « Formulaire de dénonciation »

Monsieur Charles Montigny propose l'ajout, au point 6, de « Choisir le délégué pour le comité de parent ».

L'ordre du jour est adopté.

Proposés par Julie Labbé, Secondés par Lyne Henripin

1.3. Adoption des procès-verbaux

Reporté à la prochaine séance.

2. NOUVELLES POSITIVES

2.1. Traiteur alimentaire

Madame Julie Labbé mentionne l'aspect positif et attendu du traiteur en place. La nourriture est appréciée des enfants. De plus, elle souligne l'implication des jeunes « leader » aidant à la livraison des repas.

2.2. Entretien de la cuisine

Madame Anne Gingras insiste sur la qualité de l'entretien de la cuisine par le sous-traitant.

2.3. Collations hebdomadaires

Madame Marjorie Désormeaux-Moreau souligne la mise en place des collations hebdomadaires gratuites et locales.

2.4. Collaboration artistique

Il est fait mention du projet de collaboration avec des artistes qui viendront partager leur expérience de métier dans certaines classes.

2.5. Amélioration de la situation budgétaire

Madame Anne Gingras rappelle la nette amélioration concernant la situation budgétaire de l'école entre la fin de l'année scolaire 2024-2025 et le début 2025-2026. En effet, la situation de l'école est passée de 43 000\$ (mars 2025) à 10 000 (septembre 2025). Si la tendance se maintient, en 2026 l'équilibre budgétaire serait atteint. La directrice mentionne que l'atteinte de cet objectif se fera sans impacter le soutien pédagogique aux enfants.

2.6. Cours de musique (midi)

Brève discussion concernant le cours de musique sur l'heure du midi.

2.7. Corvée de la cour

Madame Anne Gingras souligne l'effort de communauté pour la « corvée de la cour ». En effet, près de 30 personnes sont venues pour effectuer un nettoyage de l'environnement de jeu.

3. QUESTION DU PUBLIC

3.1.Question sur la campagne de financement (Charles de Montigny)

Monsieur Charles Montigny désire confirmer le mode de paiement à utiliser lors de campagnes de financement par la Fondation. Une solution doit être envisagée afin de faciliter la gestion de l'argent amassé lors de paiement en argent comptant. De plus, la solution envisagée doit limiter la possibilité de « situation sensible » telle une accusation potentielle de vol envers les individus responsable de la gestion des fonds. Environ 33% des fonds semblent être recueillis en argent comptant.

Diverses pistes de solutions sont discutées afin de faciliter la gestion tout en limitant la charge des individus liée à la manipulation de l'argent. Par exemple, l'utilisation d'un système de paiement « en ligne » sécurisé. À l'image du système utilisé pour le service de garde.

La solution retenue consistera à poursuivre la collecte d'argent selon les modes déjà utilisé (argent chèque, etc). L'argent sera déposé dans des enveloppes qui seront, avec la collaboration du secrétariat, conservée dans une boîte sous verrou jusqu'à la collecte de ces dernières.

Madame Anne Gingras s'informera auprès du CSSRS afin de déterminer si un représentant parent peut prendre la responsabilité de la comptabilisation et sous quelles conditions. L'objectif étant d'assurer diligemment la gestion de l'argent amassé par la fondation.

4. CHOIX DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

4.1.Présidence

Madame Martine Robert propose Madame Marjorie Désormeaux-Moreau pour la Présidence. Marjorie Désormeaux-Moreau accepte.

Madame Julie Labbé propose Monsieur Marc Antoine Rouleau pour la présidence. Marc-Antoine Rouleau décline la proposition.

Madame Marjorie Désormeaux-Moreau est élue au poste de présidence par acclamation. Proposé par Dorine Moineau et secondé par Marlène Thiffault

4.2.Vice-Présidence

Madame Dorine Moineau propose Madame Martine Robert pour la vice-présidence. Martine Robert Accepte

Madame Julie Labbé propose Monsieur Marc Antoine Rouleau pour la présidence. Marc-Antoine Rouleau décline la proposition.

Madame Martine Robert est élue au poste de vice-présidence par acclamation Proposé par Marlène Thiffault, secondé par Lyne Henripin.

5. NOMINATION DE LA PERSONNE REPRÉSENTE DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Marjorie Désormeaux-Moreau mentionne que personne n'a, pour le moment, signalé d'intérêt pour le poste de représentant de la communauté sur le CÉ. Cette situation ne compromet en rien la composition du CÉ. Cependant le CÉ restera à l'affût et ouvert aux propositions futures.

6. REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENT

Un bref résumé du rôle et des responsabilités en découlant est fait. Les réunions se font à l'école du Triolet à une fréquence maximale d'une fois par mois. Bien que cela ne soit pas idéal, il est possible de ne pas avoir de représentant.

Monsieur Thierry Lamarre Renaud mentionne son intérêt.
Julie Labbé propose, secondé par Martine Robert.

7. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

7.1. Location des locaux à la communauté

La gestion qu'occasionne le déclenchement impromptu du système d'alarme, qui peut représenter une charge notable, laquelle peut représenter un frein à poursuivre cette offre de service.

À la suite de vérifications auprès du CCSRS, par Madame Anne Gingras, le centre de service ne peut pas prendre en charge la gestion de la location. (piste de solution envisagée antérieurement)

De plus, il est impossible d'établir des tarifs différents à ceux dictés par le CSSRS.

Concernant le déclenchement du système d'alarme, après investigation, il est déterminé que le problème provenait d'un problème « réseau » et non d'une faute humaine, ce qui permet au CSSRS de couvrir les frais engagés.

Suivant cette conclusion, la Direction décide d'annuler l'abonnement à la firme d'accompagnement « Sécurité Memphre F.J.T. » et ce, sans répercussion pour l'Assureur.

Afin d'assurer une prise en charge rapide lors d'alarme et d'offrir une plus grande vigilance, d'autres responsables « internes » seront ajoutés sur la liste de délégation téléphonique.

Madame Lyne Henripin demande si, dans de telles conditions, l'école poursuivra l'offre de service à la communauté, considérant que la location du gymnase semble fort appréciée.

La location se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire.

À prévoir pour la rencontre de mai ou juin du CÉ : Le CÉ devra décider si ce service se poursuivra pour l'année scolaire 2026-2027.

8. POUR ADOPTION

8.1.BUDGET ANNUEL DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Rappel qu'un budget annuel de 243\$ est alloué pour les activités liées aux rencontres du Conseil. La somme peut être engagée, par exemple, pour des activités de formation des membres ou des activités de reconnaissances (repas).

Pour plus de détails, voir la capsule 3 de la formation du Ministère.

Si le budget n'est pas utilisé, cet argent est retourné au CSSRS.

Une discussion se fait sur les différentes possibilités en lien avec les activités de reconnaissances.

Proposition par Madame Julie Labbé d'utiliser le budget pour distribuer des collations lors des séances du CÉ.

Cette proposition est retenue à main levée : 6 personnes en faveurs, 1 abstention, 1 en défaveurs
Madame Marjorie Désormeaux-Moreau propose de s'occuper de cette gestion.

(19 28 : Départ de Dorine Moineau)

8.2.Adoption des règles de régie interne

Les règles de régie interne ont été mises à jour, l'année dernière, par Marjorie Désormeaux-Moreau et Marc-Antoine Rouleau.

Marjorie Désormeaux-Moreau propose une modification : ajouter sur la 1^{re} page la date de rédaction initiale.

Proposé par Julie Labbé, secondé par Charles Montigny.

8.3.Adoption du calendrier des rencontres

Calendrier proposé :

7 octobre

2 décembre

17 février

24 mars

5 mai

9 juin

À la suite d'un tour de table pour sonder les membres, l'heure de début des rencontres serait à 18h15.

Le CÉ doit obligatoirement tenir cinq rencontres. Il est proposé d'en planifier six afin d'assurer une saine gestion.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

Proposé Martine Robert, secondé par Marlène Thiffault

8.4. Adoption du plan d'aide et de lutte contre la Violence et l'intimidation

Le PALVI, format remanié, a été envoyé aux membres du CÉ par courriel. Madame Anne Gingras fait un bref exposé sur l'historique des exigences du Ministère concernant le document. Il est mentionné que le Ministère exige, dorénavant, un format harmonisé pour toutes les Commissions scolaires. Ce qui demande un réajustement du contenu. Par exemple, il est exigé de prévoir une mesure de prévention pour tous types de violences.

Cependant, le sondage tenu en 2023-2024 semble toujours représenter l'état actuel de la vie scolaire.

Nouveauté introduite dans le plan : le concept de « Gradation des sanctions » selon la gravité des actions.

Monsieur Charles Montigny demande s'il serait possible d'avoir les prochains en format .PDF afin de faciliter la lecture. La Direction accepte cette proposition.

Madame Julie Labbé demande si une solution pourrait être envisagée, au niveau du format, afin de faciliter la communication.

Madame Anne Gingras confirme que pour la diffusion, des liens seront donnés pour compartimenter l'information par sujet. Facilitant ainsi la compréhension.

Madame Marjorie Désormeaux-Moreau apporte une réflexion concernant la formulation, en page 7, « diminuer le nombre d'événements déclarés ... ». Cette formulation, dans son contexte pourrait apporter une confusion concernant sur l'objectif. « Augmenter le nombre de déclarations, mais diminuer le nombre d'événements ».

Le CÉ adopte le plan, considérant la modification à venir.

Proposé par Marc-Antoine Rouleau, Secondé par Lyne Henripin.

9. POUR APPROBATION

9.1. APPROBATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT

L'acte d'établissement est approuvé à l'unanimité.

Proposé par Charles Montigny, Secondé par Marlène Thiffault.

9.2. APPROBATION DES SORTIES

Rappel sur le rôle du CÉ concernant les sorties.

Il est souligné l'importance que le CÉ obtienne les documents à approuver sept jours en amont de la rencontre.

(20h05 : départ de Marlène Thiffault)

Sortie au Mont Bellevue : 15 octobre
Transport Parent

Pas de frais associé

Sorite 5e année 15 octobre : Marais au Cerise

Pas de changement sur l'horaire régulier des élèves

Transport parent

Pas de frais associé

Les deux sorties susmentionnées sont adoptées à l'unanimité par le CÉ

Proposé par Charles Montigny, Secondé par Martine Robert

Un moment est saisi par Madame Anne Gingras pour faire un retour concernant une situation de sortie antérieure, ayant eu lieu, sans l'approbation du CÉ par méthode conventionnelle. En effet, une sortie en début d'année a été autorisée, avant la première séance du conseil. Il semble y avoir eu confusion de certaines parties prenantes quant à la possibilité d'approuver une sortie par consultation « courriel ». Dans l'impossibilité d'utiliser cette méthode, la sortie aurait dû être annulée. Cependant, diligemment, les parties prenantes ont été consultées et la décision de ne pas pénaliser les enfants pour ce manquement a été prise. (en accord à posteriori avec les membres du CÉ). Afin de prévenir une résurgence d'une telle situation, la Direction s'est assurée de transmettre, à son équipe, la procédure d'approbation en vigueur.

Approbation par le CÉ, à posteriori, à l'unanimité.

10. POUR CONSULTATION

Aucun point.

11. POINT D'INFO

11.1. Formulaire de dénonciation d'intérêt

La Direction fera parvenir aux membres parents, par courriel, le formulaire à remplir ns les prochains jours.

12. REMERCIEMENT ET LEVÉ DE L'ASSEMBLÉ

Levée de l'assemblée:
20h25

Proposé par Julie Labbé, secondé par Marc-Antoine Rouleau

Signature président: _____

Signature direction: _____